



Saison 2024/2025

Licences - Procédure

Les dossiers incomplets seront refusés (règlement compris).



Pour: **Nouveau Licencié** (N'ayant eu de licence dans aucun club lors de la saison 2023/2024)
Renouvellement de Licence (Licencié ayant eu une licence à l'ASRVV lors de la saison 2023/2024)



1° - Retourner les documents suivants

lors des permanences ou à tout moment via la boîte aux lettres du club ou sur rendez-vous



Fiche de renseignements dûment remplie

Règlement de la cotisation (cf. « Licences – Cotisations » / Saison 2024/2025)

Chèque de caution de 30€ (pour les catégories U18/U19/Sénior, qui sera restitué en fin de saison après aide à la vie du club)

Suite au retour des précédents documents, vous recevrez sous quelques jours un mail de la FFF ayant pour objet « Votre demande de licence en ligne 2024-2025 » pour procéder au remplissage de la demande de licence dématérialisée.

⚠: Pensez à vérifier vos spams ou courriers indésirables.



2° - Numériser les documents suivants au format .jpeg (selon besoins pour les Renouvellements)

3° - Remplir le formulaire de demande de licence adressé par email et joindre les pièces numérisées



La feuille « certificat médical » dûment remplie, signée et tamponnée par un médecin

Pour les -18 ans: désormais non obligatoire, sauf antécédents médicaux.

Pour les +18 ans: valable 3 saisons (cf. « Licenciés devant fournir de nouveaux documents » pour les renouvellements de licence)

Une photo d'identité (cf. « Licenciés devant fournir de nouveaux documents » pour les renouvellements de licence)

Une pièce d'identité pour les nouveaux licenciés uniquement

(Page du livret de famille relative à l'enfant, carte d'identité recto & verso sur une même feuille, passeport)

Lorsque votre demande de licence sera validée, vous recevez par email votre attestation de licence FFF.

